Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES ARMÉES ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

Service d'Infrastructure de la Défense
Expertise et Production Nationale

Secrétariat général
pour l'administration

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE

ACTE D'ENGAGEMENT – LOT 2

Pouvoir adjudicateur
ETAT - MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Représentant du pouvoir adjudicateur
Le directeur du SID EPN

Objet de l'accord cadre
Contrôle technique des installations terminales embranchées du ministère des armées

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé en vertu art L.2124-2, R.2124-1, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique (CCP)

Code CPV	71631400-4	Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil
Code GM	37.02.11	Contrôles réglementaires et diagnostics

Toutes les données essentielles de l'accord cadre (numéro de l'accord cadre, date de notification) et données financières sont précisées par les services du pouvoir adjudicateur dans la page de garde du présent acte d'engagement *(document nommé « PDG AE » et réservé à l'administration).*

ARTICLE 1 - CONTRACTANTS

L'accord-cadre à bons de commandes est conclu entre :

- d'une part, le directeur du Service d'Infrastructure de la Défense – Expertise et Production nationale (SID-EPN) ou son délégataire, ci-après dénommé « le représentant du pouvoir adjudicateur »,

- et d'autre part[1],

☐ **L'entreprise, co-contractante, ci-après dénommée « le titulaire » :**

Dénomination sociale :
.....

Ayant son siège social à :
.....

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET [2] :

Registre du commerce ..: Téléphone :

Code APE : Télécopie :

Catégorie de l'entreprise : TPE ☐ PME ☐ ETI ☐ GE☐

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Représentée par :
Nom :

Qualité [3] : ☐ Représentant légal de l'entreprise.
☐ Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[4] :

☐ Par le siège.

☐ Par l'établissement suivant :
Nom :
Adresse :
.....

Numéro unique d'identification SIRET :

Registre du commerce .: Téléphone :

Code APE : Télécopie :

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

OU

1 Le candidat doit cocher la situation concernée

2 Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné.

3 La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée.

4 Le candidat doit cocher la situation concernée.

☐ **Le groupement d'entrepreneurs solidaire / conjoint[5], ci-après dénommé « le titulaire » :**
1ère entreprise co-traitante mandataire du groupement :

Dénomination sociale :
.....

Ayant son siège social à :
.....

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET [6] :

Registre du commerce ..: Téléphone :

Code APE : Télécopie :

Catégorie de l'entreprise : TPE ☐ PME ☐ ETI ☐ GE☐

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Représentée par :
Nom :

Qualité [7] : ☐ Représentant légal de l'entreprise.
☐ Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[8] :

☐ Par le siège.

☐ Par l'établissement suivant :
Nom :
Adresse :
.....

Numéro unique d'identification SIRET :

Registre du commerce ..: Téléphone :

Code APE : Télécopie :

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Quelle que soit la nature du groupement, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Dans la suite des documents de l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents, « le titulaire » désigne soit la société seule signataire du marché, soit chacun des cotraitants signataires du marché constitués en groupement d'opérateurs économiques. Dans ce dernier cas, les clauses contractuelles s'appliquent à chacun des cotraitants, sauf précisions particulières.
La désignation de « cotraitants » demeure néanmoins utilisée pour des clauses spécifiques à la cotraitance.

5 Le candidat indique la forme du groupement en barrant la mention inutile.

6 Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné.

7 La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée.

8 Le candidat doit cocher la situation concernée.

2ème entreprise co-traitante[9] :

Dénomination sociale :
.....

Ayant son siège social à :
.....

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET [10] :

Registre du commerce ..: Téléphone :

Code APE : Télécopie :

Catégorie de l'entreprise : TPE ☐ PME ☐ ETI ☐ GE☐

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Représentée par :
Nom :

Qualité [11] : ☐ Représentant légal de l'entreprise.
☐ Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[12] :

☐ Par le siège.

☐ Par l'établissement suivant :
Nom :
Adresse :
.....

Numéro unique d'identification SIRET :

Registre du commerce .: Téléphone :

Code APE : Télécopie :

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les pièces prévues aux articles R2142-1 à R2142-27 du code de la commande publique,

m'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'(ES) ENTREPRISE(S) DÉSIGNÉE(S) CITEE(S) SUPRA:

☐ Ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance prévue au C.C.A.P.

☐ Refuse(nt) de percevoir l'avance prévue au C.C.A.P.

(2) cocher la mention choisie

9 En cas de groupement composé de plus de deux cotraitants, l'identification exacte des autres cotraitants doit être annexée au présent accord.

10 Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné.

11 La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée.

12 Le candidat doit cocher la situation concernée.

N.B. : si aucune mention n'est cochée, le titulaire percevra l'avance dans les conditions des articles L.2191-2 et R.2191-11 du code de la commande publique.

ARTICLE 2 – OBJET ET DECOMPOSITION DE L'ACCORD-CADRE – LOT 2

2.1 Objet de l'accord-cadre – lot 2

Le présent accord-cadre est un marché public relatif au contrôle technique des installations terminales embranchées du ministère des armées.

2.2 Lieu de livraison

Les prestations du présent accord-cadre s'effectueront en France métropolitaine selon la localisation des installations techniques embranchées fournie en annexe 1 du CCTP – lot 2.

2.3 Durée de l'accord-cadre

La durée du présent accord-cadre à bons de commande est de douze (12) mois à compter de la date de notification. Il est reconductible tacitement trois (3) fois pour une période de douze (12) mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

2.4 Décomposition des prestations

La décomposition détaillée des prestations est précisée dans le CCTP de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 –PRIX

3.1 – Montant de l'accord-cadre – lot 2

Les montants sur la durée totale de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot n°2 SID Nord-Ouest : montant minimum : 60 000,00 € HT ; montant maximum : 220 000,00 € HT.

3.2 –Tableau des prix

Les bordereaux des prix (B.P.U.) complétés par le titulaire lors de la remise de l'offre se trouvent en annexes du présent acte d'engagement.

3.3 – Application de la TVA

Les prestations de l'accord-cadre en objet sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux normal en vigueur lors du fait générateur.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS POUR UN PRESTATAIRE UNIQUE OU UN GROUPEMENT SOLIDAIRE

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant, représentant :

- un prestataire unique
- un groupement conjoint ou solidaire [13]

[13] Rayer la mention inutile

Domiciliation bancaire :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Code BIC	Clé RIB
Numéro de compte bancaire international :				

ARTICLE 5 – RESPONSABLES PHYSIQUES DE LA VERIFICATION ET DE LA SIGNATURE DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion, la vérification et la signature de ses actes pour le titulaire est :

NOM Prénom :	
Fonction :	
N° téléphone :	
N° mobile :	
Adresse électronique :	

En cas d'absence du responsable, sa suppléance est assurée par :

NOM Prénom :	
Fonction :	
N° téléphone :	
N° mobile :	
Adresse électronique :	

ETABLI EN UN SEUL ORIGINAL

LE TITULAIRE ou LE MANDATAIRE en cas de groupement
(Cocher la case)

Nom, prénom et qualité du signataire :
Dater et signer

☐ ***LU ET ACCEPTÉ***

LE COTRAITANT (en cas de groupement)
(Cocher la case)

Nom, prénom et qualité du signataire :
Dater et signer

☐ ***LU ET ACCEPTÉ***

CONTRÔLE BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL

Sans objet.

AUTORITÉ SIGNATAIRE AU NOM DE L'ETAT

Le Directeur du SID Expertise et production nationale

Fait à Versailles, le

Annexes

Annexe 1 : Bordereaux des prix unitaires.